



Parc national
des Cévennes



de serres en valats

le magazine
du Parc national
des Cévennes

Le Parc décroche son étoile !



Poster :
le cerf élaphe



L'actu en images



© Natacha Maltaveme - PNC

Du land art au sommet de l'Aigoual

La voie de découverte « Les Balcons de l'Aigoual », à Prat-Peyrot, dans le cœur du Parc national, a inspiré sept artistes qui y ont installé leurs œuvres monumentales cet été. Ce projet, porté par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires et la Filature du Mazel, a montré qu'il était possible de créer des œuvres d'art d'une grande qualité, dans une nature exceptionnelle et protégée, et dans le respect de la réglementation.

Une nouvelle cabane pastorale sur le mont Lozère

La cinquième des maisons de berger construites par le Parc pour les groupements pastoraux (GP) en 2017 et 2018, avec un cofinancement de l'Europe et de la région Occitanie, a été livrée au printemps au GP des Hautes Terres de l'Hôpital. Ce groupement, présidé par Daniel Grasset, monte environ 1 000 brebis sur une estive de plus de 600 hectares située sur le site des Sources du Tarn.



© Myriam Jamier - PNC



© Natacha Maltaveme - PNC

Le nouveau sentier de découverte de la Cocalière

Aménagé avec l'aide de l'association Païolive et le soutien technique et financier du Parc national, le nouveau sentier de découverte de la Cocalière a été inauguré le 22 mai à Courry. Il traverse un paysage karstique méditerranéen et révèle les relations entre le monde souterrain et la surface. Des panneaux illustrés, des bornes rotatives et ludiques ainsi qu'un sympathique lérot accompagnent les visiteurs tout au long de leur cheminement.

Première édition du SylvoTrophée

Madame Cottet-Plantavid, propriétaire forestier à St-Germain-de-Calberte, est la lauréate du SylvoTrophée organisé au printemps dans le Parc national. Ce concours vise à promouvoir la gestion durable des forêts. La parcelle distinguée est peuplée de pins maritimes, sylvestres, laricio et de châtaigniers. Le jury a apprécié le compromis entre valorisation du potentiel économique - le pin maritime, en particulier, est destiné à la production de bois d'œuvre - et préservation des diverses essences.



© Sandrine Descaves - PNC



4. Actualités

9. Cœur de Parc

*La sauvegarde du lac des Pises
En camping-car
dans le cœur du Parc national*

12. Poster

Le cerf élaphe

15. Dossier

Le Parc décroche son étoile

19. Paroles de territoire

*André Thérond - Le Parc national, territoire
d'expérimentation en matière de chasse*

20. Découvrir

*Grande traversée du Massif central à VTT :
la relance d'un itinéraire mythique*

22. Bloc-notes

Édito

Notre parc national vient d'obtenir le prestigieux label Réserve internationale de ciel étoilé (Rice), décerné par la très exigeante *International Dark-Sky Association*. Il est désormais la plus grande réserve de ciel étoilé d'Europe, la seconde de France et la treizième au monde.

Quelle fierté pour notre territoire ! Et quelle magnifique reconnaissance du travail collectif mené depuis fin 2014 par l'établissement public du Parc et ses partenaires : syndicats d'électricité du Gard (SMEG) et de la Lozère (SDEE 48), communes du Parc national, région Occitanie, départements du Gard et de la Lozère, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, services de l'Etat, association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne, sociétés d'astronomie locales...

Parce que notre ciel est d'une qualité exceptionnelle, parce que nous avons le privilège de pouvoir observer la voie lactée à l'œil nu, parce que le label Rice nous engage à continuer notre combat contre la pollution lumineuse et en faveur de la sobriété énergétique et de la réduction des atteintes à la biodiversité, nous allons ensemble poursuivre les efforts engagés en matière de modernisation de l'éclairage public, de sensibilisation à l'urgence d'« éclairer juste », et de développement d'une offre éco-touristique autour de la nuit.

Henri Couderc

Président du conseil d'administration

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - 2428-3002 - Commission paritaire n° 538 - Dépôt légal : novembre 2018. Magazine semestriel.   

Parc national des Cévennes - 6 bis, place du Palais - 48400 Florac - Tél. +33(0)4 66 49 53 00 - www.cevennes-parcnational.fr -

Directrice de la publication : Anne Legile - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Jocelyn Fonderflick, Maxime Redon, Pauline Roux, Catherine Vambairgue - Cartographe : Kisito Cendrier - Maquette : Olivier Prohin - Création maquette : Opérationnelle communication - Impression : Merico Delta Print. Tirage : 32 000 exemplaires sur papier recyclé - Photo de couverture : Bruno Daversin





Maison Rouge - Musée des vallées cévenoles. L'ancienne filature accueille l'espace dédié au thème de la sériciculture.

La soie en Cévennes : un fil entre passé et présent

En 1965, la production de soie en France s'éteint avec la fermeture de la dernière filature à St-Jean-du-Gard. En 2017, Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles ouvre ses portes dans ce même lieu entièrement rénové. La soie, marqueur de l'identité cévenole, y occupe une place de choix. Non loin, la jeune entreprise parisienne Séricyne a installé un atelier où des matériaux de soie sont produits selon un procédé totalement innovant. La magie de la soie opère toujours dans les Cévennes...



Décor de flacon de parfum en soie Séricyne

Traditionnellement, la fabrication de la soie relève d'un long processus de transformation. Les vers à soie tissent des cocons, qui sont récoltés, ébouillantés puis traités avec des détergents pour supprimer la séricine, une protéine qui agit comme une colle. Mais en 2015, Clara Hardy, designer, et Constance Madaule, ingénieure agronome, créent à Paris l'entreprise Séricyne et révolutionnent le monde de la soie. Elles viennent de mettre au point un procédé de fabrication totalement innovant : la séricine, dont les vertus hydratantes et anti-oxydantes sont très appréciées, en cosmétique notamment, est conservée et toutes les étapes de traitement sont supprimées. Les vers à soie ne font plus de cocons mais produisent directement des objets en soie en 2 D et 3 D sur des moules aux formes multiples... Cette soie non tissée, confor-

mée, est 100 % naturelle et sa production ne nécessite plus une grande consommation d'eau et de détergents. Légère, brillante et solide à la fois, elle peut s'ennoblir comme un textile traditionnel : on peut la teindre, la sérigraphier, la plisser, la gaufrer, la broder, y inclure de la dentelle, des plumes, du cuir ou encore des feuilles d'or... Elle est destinée aux grandes maisons de luxe dans les secteurs de la décoration, du packaging et de la cosmétique.

Si tout le travail de création s'effectue dans les locaux parisiens de l'entreprise, la soie Séricyne est produite depuis 2017 en Cévennes, dans une ancienne filature située à Monoblet, au cœur des champs de mûriers. C'est là que le secret de son procédé exact de fabrication est jalousement gardé... Cinq personnes, recrutées localement, y travaillent.

Le besoin d'approvisionnement en vers à soie étant quotidien, le choix a été fait d'installer le site de production à proximité de l'exploitation de l'un des derniers éducateurs de vers à soie en France, Michel Costa – figure de la relance de la filière soie dans les Cévennes dans les années 70-80. Les besoins de Sericyne allant croissant, il a fallu trouver d'autres élevages locaux en

2018. « Aujourd'hui, nous travaillons avec trois éducateurs de vers à soie, l'année prochaine ils seront huit et, à terme, une dizaine ! Nous les recrutons et les formons nous-mêmes, en partenariat avec le Civam », explique Jeanne Merlay, responsable de production. « Le savoir-faire de Michel Costa était sur le point de s'éteindre. Il était urgent de le transmettre...

C'est aussi l'environnement préservé du Parc national qui a guidé notre choix de nous y implanter et y approvisionner en vers à soie : ceux-ci sont en effet très sensibles aux pesticides. Il leur faut donc des mûriers « bio », et en abondance ! Nous restaurons parfois d'anciens vergers de mûriers et contribuons ainsi à redessiner ces paysages identitaires des Cévennes. »

Le carré de soie, nouvelle route de la soie en Cévennes

Conçu et porté par la communauté de communes du Piémont cévenol, cofinancé par l'Union européenne et le Parc national, « Le carré de soie » a vu le jour au printemps 2018. Ce réseau de quatre sentiers d'interprétation – et un musée - sur la thématique de la soie a été aménagé dans quatre communes qui portent les traces de l'élevage du ver à soie et de l'industrie de la soie. Il est né de la volonté du territoire du piémont cévenol de valoriser, sur un plan identitaire et dans un but touristique à la fois, le patrimoine paysager et culturel lié à la sériciculture.

Chacun des quatre sentiers aborde un aspect particulier de la théma-

tique, en lien avec l'histoire de sa commune. A Cognac, on suit les vestiges du sentier des Fileuses. Cette ancienne draille était empruntée par les fileuses qui se rendaient à Lasalle pour travailler dans les filatures. A Cros, la sériciculture et l'industrie de la soie ont marqué les lieux de manière très visible. La petite boucle permet d'observer leur impact sur l'architecture et les paysages. Le sentier de Monoblet serpente entre mûriers et vignes, chênes et oliviers, et mène jusqu'à l'ancienne filature de Gréfeuilhe qui abrite Les Soieries des Cévennes et l'atelier de production Sericyne. En complément du musée de la Soie, le parcours urbain dans les rues de St-Hippolyte-du-Fort

conduit le visiteur à la découverte des nombreux bâtiments liés à la soie.

L'inauguration est prévue en mai prochain. Elle constituera la première des animations de l'année autour du Carré de soie. En effet, pour Eve Pfisterer, directrice du pôle Développement territorial à la communauté de communes du Piémont cévenol, « le carré de soie doit vivre, s'ouvrir, s'enrichir, en lien avec nos partenaires locaux et pourquoi pas avec la Chine ! C'est peut-être une première étape vers une nouvelle route de la soie dans les Cévennes. » ●



Le musée de la Soie de St-Hippolyte-du-Fort

Créé en 1984, à la suite de la tentative de relance de la filière soie en Cévennes dans les années 1970-80, puis entièrement rénové entre 2011 et 2013, le musée révèle toutes les étapes de la production et de la transformation de la soie, depuis le *Bombyx mori* jusqu'à l'étoffe de soie. Plusieurs salles et secteurs présentent, de façon pédagogique et ludique, les étapes

successives de l'activité séricicole depuis l'élevage des vers à soie (d'avril à octobre) jusqu'au tissage et au tricotage des étoffes, en passant par la fabrication du fil de soie. Il s'enorgueillit d'un très beau parc de machines à tisser et tricoter et de nombreux objets jadis utilisés dans les ateliers de filature cévenols. La boutique propose un large choix de créations textiles locales de grande qualité.



www.museedelasoie-cevennes.com

Entreprises et créateurs locaux

• **Les Soieries des Cévennes** (Monoblet). Situé dans l'ancienne filature de Gréfeuilhe, cet atelier artisanal est l'un des rares lieux en France où la soie est encore travaillée, où l'on produit du jersey de soie et où l'on crée de la lingerie et des vêtements en soie.

L'Arsoie (Sumène). Cette manufacture de bas de luxe

fabrique sous la marque Cervin des collants et des bas couture en soie, nylon et cachemire.

Sylvie Gilhodez (Cardet). Etoles, foulards et cravates en soie peinte.

LamadeLaine (La Tour sur Orb). Grandes tentures en soie avec impressions végétales.

Meltisse (St-Etienne-Vallée-Française). Vêtements en soie avec teintures végétales.

Clio (Ganges). Collants de soie.

Tous ces produits sont en vente à la boutique du musée de la Soie de St-Hippolyte-du-Fort.



Quel avenir pour les oiseaux et les insectes d'ici et d'ailleurs ?

Des articles de presse récents ont alerté sur la diminution des populations d'oiseaux et d'insectes dans les campagnes françaises. Ce déclin de la biodiversité des milieux agricoles n'est pas propre à la France et touche tous les pays de l'Union européenne. L'établissement public du Parc national met en place des protocoles de suivi de ces espèces menacées sur le territoire.



© Jean-Pierre Malafosse - PNC

Petit paon de nuit

Les suivis scientifiques menés par le Muséum national d'histoire naturelle et le Centre national de la recherche scientifique montrent que les populations d'oiseaux des milieux agricoles français se sont réduites en moyenne de 30 % en 15 ans. En Allemagne, une étude scientifique révèle que la biomasse d'insectes volants a diminué de 80 % au cours des 27 dernières années. Les chercheurs attribuent ces évolutions alarmantes à l'altération - la fragmentation, notamment - des habitats naturels, à la banalisation des paysages du fait de l'urbanisation et surtout à l'intensification des pratiques agricoles avec l'accroissement des intrants et la généralisation de l'utilisation des néonicotinoïdes, insecticides neurotoxiques déjà identifiés comme étant responsables de la disparition des abeilles domestiques et sauvages.

Afin de suivre l'évolution spatiale et temporelle des communautés d'oiseaux dans le cœur du Parc national des Cévennes, l'établissement public a mis en place un protocole spécifique. Entre 2014 et 2017, les agents ont réalisé 1 097 relevés sur la base d'un échantillonnage systématique d'un relevé d'oiseaux par maille de 1 km². Ce dispositif permet déjà de préciser la localisation et l'abondance de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs. Au total, 131 espèces d'oiseaux ont été contactées, essentiellement des passereaux, et 15 309 données ont été géo-référencées. Ce protocole standardisé, innovant et unique dans les parcs nationaux, sera répété tous les 10 ans et permettra de connaître la dynamique des populations d'oiseaux communs. À long terme, il constituera l'un des dispositifs permettant d'évaluer la politique de préservation de l'avifaune du territoire

par comparaison avec les tendances nationales et européennes.

Le rôle capital des insectes dans la pollinisation des plantes sauvages et des cultures est reconnu : l'équipe scientifique allemande à l'origine de l'étude sur le déclin de la biomasse en insectes volants - basée sur le piégeage d'insectes sur plus de 60 sites protégés pendant près de 30 ans - a proposé d'étendre son dispositif à la France. Six sites français sont concernés, dont le Parc national des Cévennes.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, l'usage des néonicotinoïdes est interdit en France par la loi*** : l'impact de cette mesure sur la biomasse d'insectes volants pourra ainsi être étudié. Le territoire du Parc national étant très peu concerné par l'utilisation d'insecticides, il pourrait même servir d'étalon pour les autres sites en France et en Europe. ●

*** LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages





Mécénat GMF : de nouveaux outils en faveur de l'accessibilité



Au terme de sept années qui ont vu l'accomplissement de plus de 70 actions en faveur de l'accessibilité dans les parcs nationaux français, le mécénat de GMF se poursuit : une nouvelle convention-cadre triennale a été signée au printemps dernier et, dans le Parc national des Cévennes, plusieurs projets bénéficiant du soutien financier de l'assureur et encouragés par l'établissement public du Parc ont abouti en 2018.

Depuis cet été, le gîte d'étape d'Aire-de-Côte, propriété du Parc national, sur le massif de l'Aigoual, labellisé « Tourisme et Handicap » pour les quatre familles de handicap, dispose d'un belvédère spacieux ouvert sur l'horizon, qui est venu compléter le ponton existant et enrichir l'offre de découverte faite aux voyageurs, qu'ils soient ou non en situation de handicap. L'extrémité de la plateforme en forme de demi-cercle et le garde-corps qui privilégie la transparence procurent une sensation de survol. La circulation se fait autour d'une maquette centrale qui évoque la végétation et le relief des Cévennes. L'espace pique-nique est aménagé d'une seule grande table rustique et de bancs fixes, pour favoriser les rencontres, assez haute et avec des pieds en retrait, adaptée pour les fauteuils roulants en bout. Le public goûte aussi aux sons de la forêt - oiseaux, vent -, aux parfums des bois et à leur ambiance spécifique. Un cône d'écoute géant amplifie les « musiques » environnantes.

Une joëlette tout terrain à assistance électrique, mise à la disposition de la communauté de communes Causse



Cévennes Aigoual - Terres solidaires par l'établissement public du Parc, a été inaugurée le 24 juin sur la voie de découverte des Balcons de l'Aigoual, dans le cadre de la journée festive annuelle du pôle nature 4 saisons de l'Aigoual.

Les maisons et les relais d'information du Parc mettent désormais à la disposition du public non-voyant un livret écrit en braille et dessiné en relief, ainsi qu'une version présentant des caractères agrandis et des couleurs contrastées à destination des malvoyants. Ce livret répond à trois objectifs : présenter le Parc national et l'établissement ; proposer une première approche des paysages, des

patrimoines naturels et culturels ; inciter à découvrir le Parc national en renvoyant sur l'offre de découverte. Ils ont été réalisés par l'association Braille et Culture, spécialisée dans l'adaptation de contenus et de circuits de visites aux publics aveugles et malvoyants.

Enfin, le chemin de Stevenson - GR 70 - sera bientôt accessible aux déficients visuels, en parfaite autonomie, grâce à un GPS qui repose sur une application numérique innovante, Openway, téléchargeable gratuitement sur tous les smartphones récents. Les parcours sont numérisés et tiennent compte des besoins spécifiques des malvoyants ainsi que des personnes qui se déplacent en fauteuil roulant. Le GPS a été testé en septembre, à l'occasion du 140^e anniversaire du voyage de Stevenson dans les Cévennes, sur la portion Florac-Alès du GR70. Ce projet est porté par l'association Sur le chemin de Stevenson en partenariat avec les associations Yvoir et IMDV. ●

Les ABC, un succès qui ne se dément pas



© Cecilia Marchal

Le succès du premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les atlas de la biodiversité communale (ABC) ainsi que les nouveaux objectifs annoncés en juillet dernier dans le Plan biodiversité par Nicolas Hulot, alors ministre de la Transition écologique et solidaire, ont conduit l'AFB à lancer à la fin de l'été un deuxième AMI. Quatre communes du Parc national se sont portées candidates : La Malène, St-Martin-de-Lansuscle, St-Michel-de-Dèze et St-Paul-le-Jeune.

Si elles sont retenues, ces collectivités rejoindront les neuf communes du territoire déjà mobilisées et pren-

Valleraugue, Le Pont-de-Montvert-Sud-Mont Lozère, Sumène, St-Roman-de-Codières et St-Martial ont rejoint en 2018 le « club » des communes du Parc national engagées dans une démarche d'atlas de la biodiversité communale. En 2019, quatre autres communes devraient à leur tour commencer l'inventaire de leur patrimoine naturel.

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

dront le relais des quatre pionnières qui finaliseront leur ABC au printemps 2019. En effet, cet hiver, Florac-Trois-Rivières, St-Privat-de-Vallongue, Génolhac et Arphy vont terminer leurs programmes d'inventaires et d'animations et se consacrer à la rédaction de documents de restitution et de plans d'actions communaux. Ces éléments seront bien sûr portés à la connaissance des habitants dans le cadre de réunions publiques. Ils contribueront également à alimenter le Système d'information national sur la nature et les paysages (SINP) ainsi que Biodiv' Cévennes. Ce tout nouvel outil de cartographie dynamique, qui sera accessible courant 2019 depuis le site www.cevennes-parcnational.fr et à l'adresse <http://biodiversite.cevennes-parcnational.fr> permettra à chacun de découvrir, en quelques clics, la faune et la flore du Parc national. Cet atlas en ligne donnera accès à des fiches de présentation des espèces animales et végétales, permettra de comprendre leurs modes de vie, de connaître leur répartition sur le territoire et aussi de consulter la localisation des milliers d'observations réalisées par les experts naturalistes... Les résultats des inventaires de l'été dernier sont en cours d'analyse. On peut toutefois déjà présenter quelques espèces qui n'avaient pas encore été identifiées dans le Parc national comme la coquille d'or, un papillon de nuit, le criquet de Fisher, le criquet

des Ajoncs, la decticelle intermédiaire, une sauterelle, et le ganoderme luisant, un champignon. ●

Criquet de Fisher ou sténobothre cigalin
(*Stenobothrus fisheri*)



© Bruno Descaves - PNC

Le Plan biodiversité

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, d'août 2016, a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Le Plan biodiversité, dévoilé le 4 juillet dernier, vise à mettre en œuvre cet objectif et à accélérer la concrétisation de la Stratégie nationale pour la biodiversité qui court jusqu'en 2020. Organisé en 6 axes, 24 objectifs et 90 actions, ce plan repose sur l'intégration de l'enjeu biodiversité dans toutes les politiques publiques et l'implication de tous les citoyens.

La sauvegarde du lac des Pises

Le lac des Pises, situé à 1 250 m d'altitude sur le versant sud-ouest du massif de l'Aigoual, dans le cœur du Parc national, a été créé dans les années 1960 par la construction d'un barrage aujourd'hui en très mauvais état. L'établissement public du Parc et les élus locaux se mobilisent depuis plusieurs mois pour garantir la pérennité du lac auquel les habitants de l'Aigoual sont fortement attachés.



© Natacha Meilhavenne - PNC

En juillet 2015, le classement du barrage comme ouvrage hydraulique par le préfet du Gard, sur proposition de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, a entraîné des exigences réglementaires en matière de surveillance et de maintenance. Soucieux de conserver ce lieu remarquable, l'établissement public du Parc, propriétaire du lac, du barrage et de parcelles attenantes à vocation d'estive, a associé le territoire à une réflexion sur le devenir du barrage qui soit compatible avec la préservation du lac.

Une étude de diagnostic hydraulique et géotechnique approfondie a été

menée par le Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie avec le soutien de l'établissement. Elle a montré que la sécurité du barrage n'était pas garantie (fuites, dysfonctionnements du système de drainage...) et que des travaux importants devaient être engagés pour assurer la pérennité de l'ouvrage. Après avoir exploré plusieurs scénarii, le comité de pilotage de l'étude, associant les élus locaux concernés, a décidé de conserver le barrage, mais de l'écrêter de 2m40 sur l'ensemble de la surface pour le stabiliser. Cette solution devait permettre de préserver le lac et de réduire considérablement les contraintes réglementaires en matière de surveillance.

Mais l'absence de financement de ce scénario a finalement conduit à son abandon et à l'engagement de discussions avec le Conseil départemental du Gard (CD30) pour convenir de modalités favorables à la pérennité du site des Pises. Le CD30 dispose en effet de ressources techniques et financières en matière de gestion des ouvrages hydrauliques que l'établissement public n'a pas. Les deux parties ont choisi de constituer un nouvel espace naturel sensible (ENS) dans le cœur du Parc national, une volonté qui se traduit par :

- la cession au département du Gard du barrage à l'euro symbolique ;
- la vente au département du Gard des parcelles attenantes, qui hébergent une biodiversité générée par la présence de la retenue d'eau, pour une surface de 72 ha et une valeur estimée à 44 000 € ;
- une aide financière de l'établissement pour la réalisation des travaux du barrage pour un montant maximal de 344 000 € versés au département du Gard qui assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations de réhabilitation en vue d'un maintien de l'ouvrage et du lac à l'identique.

Par ailleurs, les parcelles attenantes au lac font l'objet d'un bail emphytéotique avec une coopérative agricole. Des échanges ont déjà eu lieu avec les éleveurs pour que leurs conditions de bail actuelles ne soient pas modifiées par le changement de propriétaire, ce qui fait l'objet d'un accord du CD30. ●



En camping-car dans le cœur du Parc national

En toute saison, les adeptes du camping-car choisissent de venir découvrir le Parc national au volant de leur véhicule habitable favori. Ils sont les bienvenus ! Comme tout autre véhicule motorisé, les campings-cars peuvent emprunter les voies ouvertes à la circulation et stationner, la journée, sur les aires de parking autorisées, à l'exclusion de tout autre emplacement.

Le cœur du Parc national – matérialisé par des panneaux routiers « Zone de protection » - recèle les richesses naturelles, architecturales et paysagères les plus précieuses et attire tout particulièrement les voyageurs. Ces patrimoines, à la fois remarquables et fragiles, doivent être protégés. C'est

l'une des missions principales fixées par l'Etat aux parcs nationaux.

Tout un chacun peut contribuer à la préservation du cœur en adoptant des comportements respectueux de l'environnement et des habitants, et en respectant la réglementation qui

encadre les activités dans cette zone spécifique : pas de déchets abandonnés dans la nature ; pas de feu, de barbecue ou de plancha ; pas de vaisselle ou de lessive avec des produits détergents dans les rivières ; pas de piétinement en dehors des sentiers tracés...



Camping interdit



Chien en laisse



Pas de feu



Pas de déchet



Ni bruit, ni dérangement



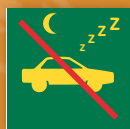
Certaines espèces interdites à la cueillette

Le campement est également concerné par cette réglementation. Pour écarter tout risque de dérangement de la faune sauvage, lié au bruit ou à la lumière artificielle notamment, le stationnement nocturne des camping-cars n'est autorisé que sur les aires de stationnement situées hors du cœur du Parc. La liste de ces lieux est disponible dans les offices de tourisme du territoire.

Le campement est également concerné par cette réglementation. Pour écarter tout risque de dérangement de la faune sauvage, lié au bruit ou à la lumière artificielle notamment, le stationnement nocturne des camping-cars n'est autorisé que sur les aires de stationnement situées hors du cœur du Parc. La liste de ces lieux est disponible dans les offices de tourisme du territoire.



Pas de camping dans les véhicules de nuit en cœur de Parc



Retrouvez toute la réglementation du cœur sur www.cevennes-parcnational.fr et dans les maisons du Parc et les relais d'information. ●



Le cerf élaphe



© Régis Descamps - PNC

► Carte d'identité

Le cerf élaphe (*Cervus elaphus*) est un mammifère ruminant. Il appartient à l'ordre des artiodactyles (possédant un nombre de doigts pair) et à la famille des cervidés. Le faon naît couvert d'une livrée brun clair tachetée de blanc qui disparaît vers l'âge de 2-3 mois pour laisser la place à un pelage roux, avec une ligne noire sur l'échine, l'été, et gris-brun l'hiver. A la naissance, il pèse entre 6 et 9 kg, et atteint 45 à 60 kg en 6 mois. Le poids de la femelle adulte oscille en moyenne entre 100 et 130 kg, celui du mâle entre 160 et 250 kg. En Cévennes, certains mâles peuvent atteindre plus de 300 kg.

On appelle **faon** le jeune de l'année, mâle ou femelle. Le mâle âgé de 6 mois à 1 an qui ne porte pas encore de bois se nomme **hère** ; après un an, on parle d'un **daguet**, puis d'un **cerf**. La femelle se dénomme **bichette** entre un et deux ans, puis **biche**. L'espérance de vie d'un cerf est de plus de 15 ans.

Le mâle porte des bois qui sont une production osseuse et tombent chaque année en fin d'hiver pour se reformer au printemps.

► Organisation sociale

L'espèce est sédentaire. Mâles et femelles vivent séparés la majeure partie de l'année sur des domaines vitaux variant de 2 000 à 5 000 ha. Les hardes fonctionnent sous un régime matriarcal dont la cellule de base est composée de femelles et de jeunes. Plusieurs hardes, toujours conduites par une biche expérimentée dite « meneuse », peuvent se regrouper l'hiver. Le mâle est solitaire, même si on l'observe parfois en compagnie d'un plus jeune appelé « page ». Il vit éloigné des hardes. Au printemps, en revanche, lors de la repousse des bois, on observe des regroupements de mâles vivant en harmonie. En été, à l'approche du rut, les groupes se disloquent et la hiérarchie s'affirme : les adultes sont individualistes et rejoignent les femelles tandis que les plus jeunes forment de petits groupes. Après le rut, les mâles se regroupent progressivement.

► Le monde vivant et moi



► Régime alimentaire

Le cerf est un ruminant dont les besoins alimentaires peuvent dépasser 20kg par jour. Il consomme essentiellement des herbacées, notamment au printemps, puis des fruits forestiers et des feuilles, bourgeons et rameaux d'essences semi ligneuses et ligneuses en avançant dans la saison. Les productions agricoles et forestières qu'il apprécie - céréales, sapins, feuillus précieux - peuvent être lourdement impactées, et ce d'autant plus nettement qu'il vit en groupe de taille variable en fonction des périodes de l'année.



Parc national
des Cévennes







© Régis Descamps - PNC

► Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte vers 18 mois chez le mâle et entre 18 et 30 mois chez la femelle. La période de reproduction s'étale de la mi-septembre à la mi-octobre. On nomme « brame » la saison des amours. Pour attirer l'attention des femelles et intimider les autres mâles, le cerf émet des râles rauques et retentissants, le soir venu. Ce grand concert est très attendu des passionnés. Quelques précautions sont à prendre pour ne pas le perturber, comme rester silencieux et très discret, ne pas tenter d'approcher ni d'éclairer les animaux... Une biche met au monde un faon par an.



© Philippe Baffie

► Gestion

La chasse, autorisée dans le cœur du Parc national des Cévennes et encadrée par une réglementation spécifique, est le mode de gestion privilégié des populations de cerf élaphe. L'équilibre agro-sylvo-cynégétique (EASC), qui consiste à rendre compatibles la préservation de la faune sauvage et les activités humaines, est inscrit au code de l'environnement et assorti d'une obligation de résultat dans le cœur du Parc. A cette fin, l'établissement public du Parc anime la mise en œuvre d'un observatoire partagé de l'EASC qui rassemble les différentes parties prenantes. Il constitue un outil collectif et participatif permettant aux acteurs du territoire d'établir un constat partagé sur lequel pourront être basées les décisions de gestion, et notamment les attributions fixées dans les plans de chasse. Face à l'augmentation importante des effectifs de cerfs, les tableaux de chasse ont été multipliés par plus de 17 en 30 ans dans le cœur du Parc. L'espèce est désormais présente sur la totalité du cœur du Parc national et son extension naturelle se poursuit bien au-delà.



Le Parc décroche son étoile !

Le 13 août dernier, le Parc national des Cévennes est devenu la plus grande Réserve internationale de ciel étoilé (Rice) d'Europe et la seconde de France. Cette prestigieuse distinction internationale, décernée par l'*International dark-sky association*, reconnaît l'exceptionnelle qualité du ciel étoilé du Parc national et récompense le travail engagé par l'établissement public et le territoire pour la protéger et la valoriser.

Le label Rice, fruit d'une forte mobilisation du territoire

L'obtention du label Rice est l'aboutissement d'un travail engagé en 2013 par les équipes de l'établissement public et de nombreux partenaires et acteurs du territoire : Ademe, élus, habitants, partenaires institutionnels (région, départements), prestataires touristiques, association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, sociétés d'astronomes amateurs et syndicats d'énergie et d'électricité du Gard (SMEG) et de la Lozère (SDEE48). C'est sur ces deux dernières structures que l'établissement public s'est, en toute logique, appuyé en premier lieu. Elles ont les compétences et la légitimité pour faire des recommandations techniques aux communes,

Le 7 août 2016, au sommet de l'Aigoual, le Parc, le SDEE48 et le SMEG ont signé une convention de partenariat pour coordonner leurs actions en faveur d'une amélioration de la qualité de l'éclairage public, pour sensibiliser les élus et la population aux impacts de la lumière artificielle et porter collectivement le projet d'une réserve internationale de ciel étoilé.

Adoptée en 2013, la charte du Parc national promeut une politique locale durable de l'énergie avec comme mesure spécifique « connaître et maîtriser la consommation d'énergie pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ». En outre, l'amélioration des

consommations et des impacts de l'éclairage public est l'un des dix engagements pris par les communes adhérentes. L'établissement public s'est alors engagé dans une démarche de sensibilisation des acteurs locaux à la pollution lumineuse et dans l'élaboration d'un programme d'actions commun basé sur la notion d'« éclairer juste » : où il faut, quand il faut et comme il faut. Son objectif est d'accompagner les communes et les syndicats d'électricité dans une rénovation du parc d'éclairage public vertueuse en matière de consommation d'énergie et de protection de l'environnement nocturne.

En 2015, l'établissement public s'est mobilisé et a obtenu des financements européens dans le cadre de l'appel à projets ATI FEDER 2014-2020 : 710 000 euros ont été réservés aux projets du territoire en faveur de la modernisation de l'éclairage public. En mai 2016 et septembre 2017, l'établissement public a lancé deux appels à manifestation d'intérêt : 24 communes du Parc national ont été rete-

nues et se sont vues allouer l'enveloppe des fonds Feder pour rénover 2 404 points. La rénovation de l'éclairage public permettra à ces communes de préserver la qualité du ciel étoilé et de l'environnement nocturne mais aussi de réaliser d'importantes économies d'énergie – leurs investissements seront amortis en moyenne en trois ans.

Selon l'Ademe, l'éclairage public représente en effet 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales.

Pour obtenir le label Rice, le Parc national a dû attester d'une qualité de ciel exceptionnelle. Pour ce faire, l'établissement public a orchestré en 2016 une campagne de mesures : 370 mesures, sur une soixantaine de points, ont été effectuées avec des appareils SQM (*Sky Quality Meter*) par des agents du Parc, des astronomes amateurs et des professionnels du tourisme. Sur une échelle de 16 à 23, la valeur dépassait 21, ce qui correspondait à un très bon niveau. En 2017, première du genre, une campagne participative s'est appuyée sur une application téléchargeable gratuitement sur *Iphone*, « *Dark Sky Meter* ». Touristes et habitants ont ainsi pu effectuer leurs propres mesures et participer à la collecte de données avec une centaine de mesures supplémentaires qui ont confirmé la très bonne qualité du ciel étoilé des Cévennes.



Vébron est l'une des 24 communes qui a renouvelé son parc de lampadaires.

Le privilège d'admirer la voie lactée à l'œil nu

Avec plus de 100 entrées routières permettant d'accéder au cœur du Parc national, le ciel étoilé est « accessible » sur ce territoire et la voie lactée peut y être admirée aisément, sans matériel d'observation. La parution en juin 2016 du nouvel

atlas mondial de la pollution lumineuse par le chercheur italien Fabio Falchi dans le journal *Sciences Advances* a accéléré la prise de conscience par le grand public de la disparition progressive de la voie lactée, principalement en occident, dans

les pays développés. Plus du tiers de la population mondiale ne peut plus voir la voie lactée depuis son lieu de résidence à cause de l'accroissement de la lumière artificielle émise par l'éclairage public.



Miniopère de Schreibers

© G. Karczewski - PNC

Les impacts de l'éclairage public sur la biodiversité nocturne

La pollution lumineuse a des conséquences majeures sur la biodiversité nocturne qui représente 30 % des vertébrés et 60 % des invertébrés à l'échelle mondiale. Dans le Parc national, l'impact le plus important de l'éclairage public concerne les insectes. Les sources lumineuses sont connues pour être très attractives pour un grand nombre d'es-

pèces d'invertébrés telles que les diptères (mouches, taons, moustiques...), les coléoptères (coccinelles, scarabées, lucarnes...), les lépidoptères (papillons...), qui représentent par ailleurs des proies importantes pour les chauves-souris et d'autres insectivores nocturnes. Certaines études estiment qu'un lampadaire peut tuer 150

insectes par nuit d'été. La densité des éclairages publics dans les villes, villages et hameaux occasionne donc une véritable hécatombe sur les insectes nocturnes, avec des répercussions importantes sur les chaînes alimentaires et même sur la pollinisation des plantes dont une partie des espèces dépendent de certains insectes nocturnes.



Voie lactée et pollution lumineuse émise par la commune de Florac-Trois-Rivières



La mise en œuvre du label Rice

L'obtention du label Rice n'est pas uniquement la reconnaissance des efforts réalisés ces quatre dernières années. Elle s'accompagne d'un engagement à continuer et renforcer la lutte contre la pollution lumineuse sur le territoire et au-delà. Les travaux de rénovation de l'éclairage public dans les communes du Parc national vont se poursuivre. Ils seront rentabilisés en quelques années seulement grâce aux économies significatives engendrées par les nouvelles installations. En périphérie de la Rice, Alès et Mende se sont engagées à rendre les plus conformes possible leurs réseaux d'éclairage public, et des discussions sont en cours avec la métropole de Montpellier qui, bien que distante de plusieurs dizaines de kilomètres de la bordure sud du Parc, émet une pollution lumineuse qui dégrade la qualité du ciel étoilé des Cévennes.



public publiée à l'automne en *Guide de l'éclairage* réalisé en étroite collaboration avec les syndicats d'élec-

tricité du Gard et de la Lozère et avec l'appui du bureau d'études *Dark Sky Lab*. Cet ouvrage précise les caractéristiques techniques que doivent avoir les luminaires pour conjuguer service à la population, économies d'énergie et qualité du ciel étoilé. Ainsi, il est primordial de privilégier des sources lumineuses de couleur chaude et ambrée et dont la température est inférieure à 2 700° K ou, au maximum, équivalente à 3 000° K. Le guide préconise également d'orienter les luminaires vers le sol afin de limiter la lumière émise vers le ciel et, de fait, cibler la zone à éclairer. Enfin, concernant la puissance des ampoules, elle doit être réduite à 40 W, au lieu de 75 à 150 W à l'heure actuelle.

Dans le cadre de la nouvelle édition des Ecodialogues du Vigan, dont la thématique sera « Le ciel et l'espace », l'établissement public du Parc organise les 8 et 9 novembre, en collaboration avec l'Agence française pour la biodiversité, un colloque national pour la préservation de l'environnement et des paysages nocturnes, à destination des élus et des techniciens. Pendant deux jours, les participants pourront échanger avec chercheurs, scientifiques et astronomes autour des grands enjeux de la rénovation et de la gestion raisonnée de l'éclairage public.

La sensibilisation du grand public doit se poursuivre, notamment dans le cadre du programme des animations du Parc, à l'instar de celles qui



ont remporté un franc succès cet été : balades au crépuscule à la découverte de la faune nocturne, soirées contées sous la voûte céleste, observations du ciel étoilé... La dixième édition du Jour de la Nuit, journée nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, le 13 octobre, a été une belle occasion « d'éteindre la lumière et de rallumer les étoiles ».

L'obtention du label Rice, reconnaissance internationale prestigieuse, est un atout supplémentaire pour le territoire en termes d'attractivité touristique. Les professionnels du tourisme vont pouvoir diversifier leur offre et proposer une « expérience nouvelle » qui, pour beaucoup, aura valeur de privilège : admirer la voie lactée sans aucun

matériel d'observation, gratuitement, depuis un site accessible à pied ou en VTT par un sentier, ou en voiture par une petite route, sur un sommet ou un haut plateau du Parc national des Cévennes, ou depuis la terrasse d'un hébergement.

Pour sa part, l'établissement public répertorie sur son territoire les sites propices à l'observation du ciel étoilé, dans l'objectif, à terme, d'aménager des belvédères nocturnes. Un groupe de travail asso-

ciant des professionnels de la randonnée et du tourisme, des associations, des réseaux de l'éducation à l'environnement et des foyers ruraux réfléchit aux contours d'un projet touristique « global » autour du ciel étoilé.

Depuis 2015, l'établissement public organise des formations sur la pollution lumineuse à destination des prestataires touristiques et des élus. Parallèlement, le Réseau d'éducation à l'environnement de la Lozère

prépare pour 2019 un cycle de formation, « Animer la nuit en ciel étoilé », pour les professionnels de l'éducation à l'environnement et du tourisme. Les participants seront sensibilisés à l'astronomie, l'astrophysique, la cosmologie, la biodiversité nocturne. Ils travailleront à la réalisation d'un kit pédagogique sur la nuit.



Les bénéficiaires de la marque engagés dans l'astro-tourisme

> **Ma p'tite cabane en Lozère**
Ma p'tite cabane en Lozère propose de passer la nuit dans une pyramide en verre située sur un petit promontoire afin de profiter pleinement du ciel (Vébron).
www.ma-cabane-en-lozere.com



© Ma p'tite cabane

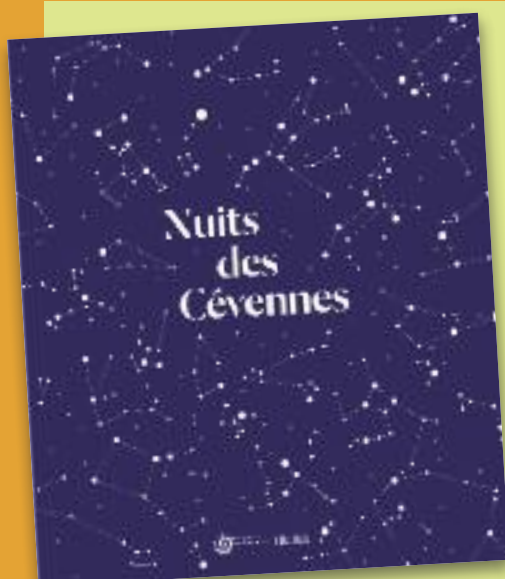
> **Azimut Voyage**
 Cette agence de voyages propose en juillet et en août un séjour astronomie d'une durée de 6 jours, dans le Parc national, encadré par un astrophysicien et un accompagnateur en montagne. L'itinérance s'effectue avec des ânes (Le Vigan).
www.azimut-voyage.fr

> **Mas Favières**
 Ce gîte offre d'immenses terrasses propices à l'observation du firmament. Les gérants ont participé aux campagnes de mesures de la qualité du ciel étoilé et les relevés ont été excellents. Une cabane dédiée à l'observation des étoiles pourrait voir le jour (Notre-Dame-de-la-Rouvière).
www.gite-en-cevennes.fr

> **L'Oustaou de Joséphine**
 Cet hébergement offre l'opportunité de passer la nuit dans un «dôme des étoiles», structure réalisée avec des triangles de bois et de verre, et équipée de lampes solaires. Une lunette astronomique et une carte du ciel sont à la disposition des clients (Ventalon-en-Cévennes). www.oustaou.net



© N. Maitaverve - PNC



Avec des photographies* somptueuses, ce beau livre offre une immersion au cœur des nuits cévenoles. La tête dans les étoiles et les pieds dans l'herbe humide, l'expérience de la nuit est totale, brute et entière. L'émerveillement est absolu. Cinq auteurs** croisent leurs regards et l'on découvre alors la nécessité de ce temps si particulier qu'est la nuit pour la faune, la flore et l'homme.

Le livre, paru le 31 octobre, fera l'objet d'une présentation au grand public le 10 novembre au Vigan, dans le cadre des Ecodialogues.

Co-édition Parc national des Cévennes - Editions du Rouergue - 24 x 28 cm - 160 pages - 35 €

*Photographes : Vincent Decorde, Sébastien Galtier, Pascal Gaubert, Philippe Baffie, Benoît Colomb, Guillaume Cannat, Samuel Challéat, Jean-Marie Lopez, Jean-Pierre Malafosse, Olivier Probin, Bruno Daversin, Régis Descamps

**Auteurs : Guillaume Cannat, journaliste scientifique et photographe, Samuel Challéat, chercheur en géographie de l'environnement, Alain Renaux, ethnobotaniste, Arnaud Rykner, écrivain, Jean-Paul Salasse, co-président des Ecologistes de l'Euzeière et président du GRAINE Languedoc-Roussillon



La fédération départementale des chasseurs de la Lozère, l'association cynégétique du Parc national, les territoires de chasse aménagés et l'établissement public collaborent étroitement à la gestion de la chasse et des équilibres « faune sauvage-milieu » dans le cœur du Parc national, en lien avec les propriétaires, les usagers et les protecteurs de la nature. Ils mènent actuellement deux expérimentations qui s'inscrivent dans une volonté partagée d'une chasse responsable et respectueuse des usagers.

Le Parc national, territoire d'expérimentation en matière de chasse



André Théron - Président de la fédération départementale des chasseurs de la Lozère et de l'association cynégétique du Parc national

DSEV : La campagne de chasse 2018-2019 démarre et avec elle toute nouvelle expérimentation dans le cœur du Parc national : le report de l'ouverture de la chasse aux cervidés après la période du brame du cerf sur certaines zones du cœur.

AT : La période de reproduction du cerf s'étale de la mi-septembre à la mi-octobre environ. Avec l'établissement du Parc, nous souhaitons depuis longtemps réduire autant que possible le dérangement des animaux et respecter le plaisir des amoureux de faune sauvage et de nature de plus en plus nombreux à venir écouter et tenter d'apercevoir les grands cerfs de

notre territoire au moment du brame. La décision a donc été prise, à titre expérimental, de repousser l'ouverture de la chasse aux cervidés au 15 octobre, pendant deux saisons consécutives, sur les zones de tranquillité de Barrandon, du Mont Lozère et de Fontmort, soit au total sur plus de 5 000 ha du cœur.

DSEV : Quel est l'enjeu de cette expérimentation ?

AT : La recherche d'un équilibre satisfaisant entre les activités humaines, agricoles et forestières principalement, les populations de grand gibier, dont les cervidés, et les milieux naturels, est un objectif prioritaire dans le cœur du Parc. La chasse et les chasseurs sont les composantes et les acteurs principaux de cet équilibre agro-sylvocynégétique. Le défi que les chasseurs devront relever est donc de réaliser les plans de chasse sur une campagne écourtée d'un mois, dans des zones d'altitude où la météo peut se montrer capricieuse...

DSEV : Une autre expérimentation se poursuit également sur le territoire du Parc, celle de l'utilisation de munitions sans plomb pour la chasse au grand gibier. Quel bilan a-t-on tiré de la première saison de test ?

AT : Cinquante-un chasseurs ont été volontaires pour participer à l'opéra-

tion initiée dans le cadre du programme *Life Gypconnect*. Les vautours, et notamment le gypaète barbu, peuvent en effet s'intoxiquer et mourir de saturnisme en consommant des fragments de plomb provenant des carcasses de gibier abattu. Plus largement, on connaît bien aujourd'hui les risques du plomb pour l'environnement et la santé humaine. A l'issue de la campagne 2016-2017, les participants ont jugé la précision des munitions et l'efficacité des tirs très satisfaisantes. Certes, le surcoût significatif de ces munitions alternatives est financé par le programme *Life Gypconnect* pendant la durée de l'expérimentation. Le coût n'est donc pas un problème pour le moment mais il constituera le frein principal à la poursuite de l'action dès la fin du test... C'est pourquoi nous allons consulter les distributeurs et explorer la piste d'achats groupés qui auront, nous l'espérons, une incidence sur le prix de ces munitions. L'association cynégétique du Parc national contribuera à cette opération avec l'établissement public et la fédération des chasseurs de la Lozère, et se positionnera, si nécessaire, comme centrale d'achats au profit des chasseurs. ●



Grande traversée du Massif central à VTT : la relance d'un itinéraire

Reliant le Morvan à la Méditerranée, la GTMC « 2018 » offre aux vététistes le plaisir de découvrir, sur 1 400 km, les plus beaux paysages du Massif central, et notamment ceux du Parc national des Cévennes. Cette « grande traversée », d'un niveau de difficulté modéré, est désormais entièrement accessible aux VTT à assistance électrique (AE).

Créé en 1995, le parcours initial traversait le Massif central sur 680 km, de Clermont-Ferrand à Sète. Il fut pendant une quinzaine d'années un itinéraire majeur fréquenté par des milliers de vététistes français et européens, avant d'être peu à peu délaissé. En 2015, coordonné par le réseau des parcs naturels du Massif central (Ipamac) et soutenu financièrement par l'Union européenne, l'Etat et les Régions, un projet ambitieux de relance de la GTMC a vu le jour. Les principaux objectifs étaient d'en faire la première grande itinérance de France accessible aux VTT à assistance électrique, d'allonger et d'enrichir le tracé, de valoriser un grand nombre de sites et lieux de visite et de garantir une offre attractive de prestations touristiques tout au long du chemin. C'est chose faite et la nouvelle GTMC a ouvert au grand public à l'été 2018.

Les 1 400 km de la GTMC traversent une large palette d'entités paysagères, climatiques, géologiques et patrimoniales, avec, du nord au sud, les grands lacs et le massif du Morvan, le val de Loire et le Bourbonnais, la rivière Allier et les Combrailles, les volcans

d'Auvergne, la Margeride, le mont Lozère, le causse Méjean et les gorges du Tarn, le massif de l'Aigoual, le Larzac, le Languedoc et le littoral méditerranéen. Le dépaysement est au rendez-vous !

Le vététiste entre dans le Parc national peu avant St-Julien-du-Tourneil, au nord du mont Lozère, et le quitte en pays vignais, aux portes du Languedoc. Au gré des 205 km qu'il parcourt, il découvre les paysages emblématiques de ce territoire façonné par l'homme depuis des millénaires, et notamment les grands espaces agropastoraux des Causses et des Cévennes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Cinq étapes se déroulent entièrement dans le Parc national. De Bagnols-Bains au Pont-de-Montvert, chaos granitiques, pelouses sommitales pâturées par les troupeaux transhumants et sédentaires, sources et tourbières, hameaux en pierre de granite caractérisent le paysage. L'étape suivante conduit jusqu'à Ste-Enimie dans les gorges du Tarn : le randonneur découvre le village médiéval de

Grizac, traverse des forêts anciennes de feuillus entre Grizac et Saliège, rejoint Florac-Trois-Rivières et suit le Tarn dans le vallon d'Ispagnac-Quézac puis dans le canyon que la rivière a creusé entre les causses Méjean et de Sauveterre. Il faut ensuite grimper sur le plateau calcaire du Méjean, traverser de grands espaces steppiques caractérisés par d'immenses pelouses pâturées par les brebis, rejoindre l'Hom et admirer l'étrange chaos ruiniforme de Nîmes-le-Vieux. L'étape suivante conduit le vététiste jusqu'au village de l'Espérou, en contrebas du sommet de l'Aigoual : il quitte l'univers aride du causse pour un massif forestier, schisteux et granitique, empruntant une ancienne draille de transhumance. Le ciel étoilé au-dessus de l'Aigoual est l'un des plus beaux d'Europe et le randonneur peut avoir le privilège rare d'admirer la voie lactée.

L'itinéraire emprunte enfin le versant sud de l'Aigoual jusqu'au Vigan. Le climat est plus sec et chaud, les paysages changent : le chêne vert et l'olivier s'installent, les garrigues sont proches. ●



tral re mythique

Chiffres clés

1 400 km

3 régions

10 départements

5 parcs naturels



Un réseau d'hébergeurs partenaires

Les partenaires du projet GTMC VTT ont souhaité développer un réseau de professionnels à même de proposer aux clientèles itinérantes à VTT et VTT AE des hébergements adaptés à leurs besoins spécifiques. Un référentiel des services généralement attendus a été défini et une charte d'engagement élaborée pour les hébergeurs qui souhaitent que leur établissement soit référencé « recommandé GTMC ». Parmi les 10 critères obligatoires : un accueil et une tarification à la nuitée, un service de transport de bagages, un local sécurisé pour les vélos, la mise à disposition d'un kit de réparation pour de petites avaries, un espace équipé pour le nettoyage des vélos, et pour la recharge des batteries des VTT AE.

En savoir plus :
www.la-gtmc.com
Topoguide GTMC - 2 tomes, 19,95 € chacun (éditions VTOPO).



> à proximité

Séjourner, découvrir, visiter



©Lozère Tourisme

Le château de Grizac

Lieu de naissance de Guillaume de Grimoard, qui fut pape sous le nom d'Urbain V de 1362 à 1370, l'édifice médiéval subit au fil des siècles d'importantes transformations et devint domaine agricole puis école communale. Actuellement propriété du marquis de Laubespain, il se visite en été. Une exposition est dédiée au pape. Le hameau de Grizac est situé sur la commune du Pont de Montvert- Sud Mont Lozère.

Le sentier de Nîmes-le-Vieux

Le sentier offre un raccourci des impressions multiples que peut faire naître le paysage du causse Méjean. Le chaos de Nîmes-le-Vieux, fait de rochers ruiniformes, a été taillé dans le calcaire par l'eau, le gel, le soleil et le vent. Le sentier qui traverse le site est long de 4,5 km. Il a été mis en place

par le Parc national et les propriétaires. (Durée : 1h30 - Départ de l'Hom ou Gally). Fiche du sentier disponible sur <http://destination.cevennes-parcnational.fr>



© O.Prolin - PNC

Camping du Mourétou

Ce camping 3 étoiles, situé sur la commune de Valleraugue, au pied du mont Aigoual et au bord de l'Hérault, dans le cœur du Parc national, offre 33 emplacements spacieux, ombragés, sur un terrain en terrasses qui surplombe la rivière. Il propose à la location deux bungalows toilés, une cabane bivouac en bois, une tente canada trek et des mobil-homes. Il a obtenu la marque *Esprit parc national* pour tous ses hébergements.



> Les nouveaux arrivés



Claire Dutray est déléguée territoriale du massif Piémont cévenol. En poste à Génolhac depuis le 3 janvier, elle est également chargée de mission Transition énergétique.

04 66 61 29 40 - 06 88 86 72 31



Danny Laybourne est le chef du service Développement durable au siège de l'établissement public à Florac, depuis le 1^{er} février 2018.

04 66 49 53 04 - 06 99 75 54 15



Armelle Tournaire basée à Florac, est chargée de mission Tourisme durable depuis le 1^{er} février.

04 66 49 53 06 - 06 99 75 27 49



Juliette Outrebon est technicienne Accueil et Sensibilisation sur le massif Causses-Gorges depuis le 19 mars.

04 66 65 75 28 - 06 72 38 44 92



Florence Boissier est technicienne Accueil et Sensibilisation sur le massif Mont Lozère depuis le 1^{er} février.

04 66 61 28 61 - 06 60 31 46 40



Sébastien Schramm est technicien Bâtiments pour les massifs Vallées cévenoles, Piémont cévenol et Mont Lozère. En poste à Florac depuis le 1^{er} mai.

04 66 49 53 15



Régis Descamps revient au Parc en tant que garde-moniteur sur le massif de l'Aigoual.

06 83 79 33 26



Michaël Chenard est garde-moniteur sur le massif Causses-Gorges depuis le 1^{er} février.

06 72 82 10 88

> Ils ont pris leur retraite

Francis Fayet, technicien Travaux au service Développement durable, et **Martine Fabrègue**, assistante Accueil au service Accueil et Sensibilisation, sont à la retraite depuis le 1^{er} juillet.

Après une carrière de presque 40 ans au Parc national, **Serge Védriens**, technicien offset, a pris sa retraite le 1^{er} octobre, tout comme **Annie Forestier**, femme de ménage au siège de l'établissement public.

> Marque *Esprit parc national* : appel à candidatures

Depuis 2015, les 10 parcs nationaux français déploient la marque *Esprit parc national*. Elle permet de soutenir et de valoriser des activités économiques touristiques et agricoles s'inscrivant dans le respect et la valorisation des patrimoines du territoire. Le Parc national lance un appel à candidatures dans chacune des 5 catégories de produits touristiques suivants :

- les hébergements (chambres d'hôtes, gîtes de séjour, gîtes d'étape, hôtels, campings...),
- les restaurants,
- les sorties de découverte des patrimoines naturels et culturels,
- les visites de sites,
- les séjours éco-touristiques.

Dossier de candidature téléchargeable sur www.cevennes-parcnational.fr rubrique La marque *Esprit parc national*
Date limite de retour des candidatures : 31/12/2018

Contact : Armelle Tournaire - 04 66 49 53 06
armelle.tournaire@cevennes-parcnational.fr
www.espritparcnational.com

> Maison du tourisme et du Parc : c'est parti !



Les travaux de construction de la future Maison du tourisme et du Parc national des Cévennes sont engagés et l'ouverture est prévue en avril 2019. Bénéficiant d'une excellente visibilité depuis la N 106 et situé à proximité immédiate du cœur de ville de Florac, le bâtiment patrimonial de l'ancienne gare est agrandi et remis en valeur pour promouvoir le territoire et inciter le visiteur à le découvrir. L'accueil et la boutique seront mutualisés entre l'office de tourisme intercommunautaire et le Parc national.

Ce lieu sera l'aboutissement de 3 ans de travail de l'établissement public du Parc, de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes, maître d'ouvrage, et de leurs partenaires : l'office du tourisme intercommunautaire, la région Occitanie, le département de la Lozère, l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, la commune de Florac-Trois-Rivières.



> nouveautés

> à la boutique

En vente dans les Maisons du Parc,
les relais d'info du Parc et à la boutique en ligne
www.cevennes-parcnational.fr



La bête des Cévennes et la bête du Gévaudan en 50 questions

15,90 € L'historien Jean-Paul Chabrol aborde toutes les facettes de cette affaire hors norme et sensationnelle. Une histoire richement illustrée qui remet le loup au cœur de préoccupations qui n'ont pas fini de nous interpeller. Editions Alcide

Tequitoi ? La chauve-souris 6,00 €

Sam, la petite salamandre, adore partir à l'aventure dans la nature. Elle fait toujours d'étonnantes rencontres... Aujourd'hui, elle tombe nez à nez avec la chauve-souris ! Dès 4 ans. Editions Petite plume de carotte – La petite salamandre



Bonnet Raiïolaïne

23,00 €
En laine de brebis Raiïole - 3 coloris

Calendrier 2019 Cévennes 8,90 €

Photographies Thierry Vezon, aquarelles Camille Penchinat. Editions Alcide

Agenda 2019 Cévennes 12,00 €

Photographies Thierry Vezon
Editions Alcide



> au centre de documentation et d'archives

CHALLEAT Samuel, LAPOSTOLLE Dany, MILIAN Johan. L'environnement nocturne dans les territoires de montagne français, ressource et opérateur de transition vers la durabilité. In *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine* 106 (1), 2018. 18 p.

Cet article expose le cheminement par lequel nous constituons l'environnement nocturne en objet de recherche interdisciplinaire. Cet objet, appréhendé dans quelques territoires de montagne français, est un révélateur de différentes trajectoires de développement que nous analysons par l'appariement des traditions de recherche en sciences sociales sur le territoire et les approches écosystémiques des sciences expérimentales. Nous montrons comment la ressource environnement nocturne se mue en opérateur de transition vers la durabilité.



DOC EN LIGNE ←

« Concevoir et utiliser l'éclairage en préservant l'environnement nocturne ». In *Courrier des Maires* 317, cahier n°2, 2017. - 12 p.

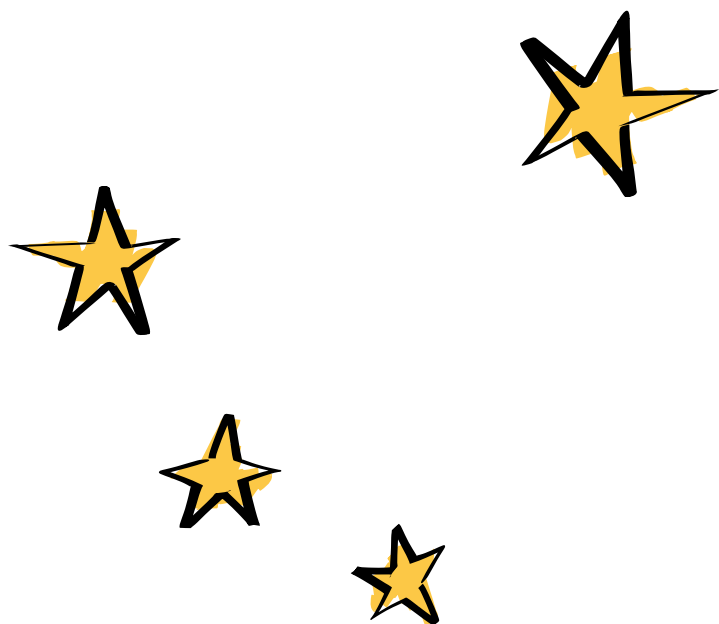
La pollution lumineuse appelle à de nouveaux choix dans chaque commune et à la solidarité écologique, car la lumière se diffuse jusqu'aux communes environnantes et leurs habitants, les espaces protégés, les continuités écologiques... Avec des mesures simples, révisant les usages individuels et collectifs de la lumière. Alors que 374 communes françaises viennent d'être labellisées « Villes et Villages Étoilés » par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, retour sur 30 questions réponses co-réalisées par le Courrier des maires et l'association, proposant aux communes un guide complet pour concevoir et utiliser l'éclairage en préservant l'environnement nocturne.



DOC EN LIGNE ←

Ces documents ainsi que de nombreuses autres références sont consultables au **Centre de documentation et d'archives** à Génolhac, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 de préférence sur réservation.

Coordonnées : Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3 Grand-Rue - 30450 GENOLHAC - Tel : 04 66 61 19 97
Courriel : pauline.roux@cevennes-parcnational.fr



CIEL ÉTOILÉ

du Parc national des Cévennes

Label international Rice